

Notre politique Speak and Listen Up | Novembre 2021



Protéger nos collaborateurs(trices). Protéger Compass.

1 Introduction

- 1.1 Chez Compass Group, nos collaborateurs(trices) et notre culture font notre différence et déterminent la manière dont nous servons des millions de consommateurs dans le monde. Nous nous engageons à mener nos activités avec honnêteté et intégrité en créant un environnement inclusif dans lequel chacun peut s'exprimer en toute sécurité avec l'assurance d'être écouté.
- 1.2 Nous attendons de tous les membres du personnel de Compass, à savoir les administrateurs(trices), les dirigeants(tes), les employés(ées), les consultants(tes) et les intérimaires partout dans le monde (ci-après dénommés « vous » dans la présente politique), ainsi que les agents(tes), les intermédiaires, les consultants(tes), les fournisseurs et autres partenaires commerciaux (« Partenaires commerciaux ») qu'ils respectent nos valeurs, le Code de bonne conduite de Compass Group (« notre CBC ») et les politiques connexes ainsi que toutes les lois applicables.
- 1.3 Nous valorisons et promouvons une culture d'intégrité fondée sur les principes d'ouverture, de confiance et de responsabilité et nous encourageons chacun de vous, ainsi que nos partenaires commerciaux, à faire part de vos préoccupations si quelque chose ne vous semble pas normal. Chez Compass,

chacun a le devoir et la responsabilité d'écouter ceux qui font entendre leur voix et d'agir comme il se doit.

- 1.4 Nous vous encourageons à utiliser nos ressources Speak Up ci-après pour demander conseil en cas de dilemme ou de problème d'éthique ou de conformité. Nous souhaitons que vous exprimiez librement votre point de vue et que vous signaliez, en toute confidentialité, toute préoccupation concernant des situations ou des comportements contraires à l'éthique, illégaux ou inappropriés qui donnent à penser que notre Code de bonne conduite n'est pas respecté. Pour plus d'informations sur la confidentialité et la protection contre les représailles, reportez-vous aux sections 9 et 10 ci-après.

2 Objet

2.1 Les objectifs de la présente politique sont les suivants :

- vous assurer que nous sommes à votre écoute et vous donner les moyens d'exprimer vos préoccupations de bonne foi de la manière qui vous convient le mieux avant d'utiliser notre service d'assistance téléphonique Speak Up ;
- vous informer des options qui s'offrent à vous pour faire entendre votre voix et faire part de vos préoccupations ;
- vous expliquer la marche à suivre pour faire part de vos préoccupations, y compris le rôle joué par la fonction Groupe Éthique &

Intégrité, une équipe centrale spécialisée - indépendante de toute autre branche d'activité - qui supervise et gère notre programme mondial Speak Up, notamment l'examen initial des signalements reçus via la plateforme (recueil des signalements en ligne) et la ligne d'assistance téléphonique Speak Up ;

- vous rappeler que, dans le cadre de la défense de nos [valeurs](#), il est de votre devoir et de votre droit de faire part de vos préoccupations sans délai, avec la certitude qu'elles seront prises au sérieux, suivies de faits et/ou feront l'objet d'une enquête appropriée ;
- vous donner l'assurance que vous pouvez effectuer un signalement de bonne foi sans crainte de représailles, même si celui-ci s'avère erroné ou infondé ; et
- garantir la transparence sur le traitement et le suivi appropriés des signalements, démontrant ainsi l'engagement de Compass d'être à votre écoute.

3 Champ d'application

- 3.1 La présente politique s'applique à tous les membres du personnel de Compass travaillant dans une entité Compass, y compris les coentreprises ou consortiums qui sont sous le contrôle au quotidien de Compass ou détenus majoritairement par Compass, et à tous les Partenaires commerciaux travaillant pour ou représentant une entité Compass partout dans le monde.
- 3.2 Quiconque ayant des préoccupations ou des

informations relatives à un comportement répréhensible donnant lieu à une violation potentielle ou réelle de notre CBC peut effectuer un signalement dans le cadre de la présente politique. Cela comprend, sans s'y limiter, les employés(ées) actuels(elles) et anciens(nnes), les intérimaires, les fournisseurs, les prestataires de services, les stagiaires, les partenaires de coentreprise, les membres des communautés dans lesquelles nous opérons, ainsi que leurs partenaires, personnes à charge et proches parents.

- 3.3 Compass respectera toutes les lois locales applicables. Lorsque les lois locales comportent des exigences plus strictes ou spécifiques, notamment en ce qui concerne les droits et protections des parties émettant des signalements, le traitement des signalements, les enquêtes et autres obligations applicables à toute entité Compass, la direction doit mettre en œuvre une politique à l'échelle du pays au moyen d'un avenant local à la présente politique du Groupe. Il convient dans ce cas d'en informer la fonction Groupe Éthique & Intégrité.

4 Exigences de la politique : Notre devoir et notre droit de faire part de nos préoccupations

- 4.1 Poser des questions, faire preuve de curiosité et signaler des comportements répréhensibles ou des situations inappropriées avérés ou présumés est dans notre intérêt à tous et essentiel à notre protection.¹ Nous avons l'obligation commune et le droit individuel de faire part de toutes préoccupations concernant des situations potentielles, réelles ou passées

¹ violations du Code de bonne conduite, des normes, des politiques et des procédures de Compass ; comportements illégaux comme le vol, le trafic ou l'usage de stupéfiants, la violence ou la menace de violence, ou les actes de vandalisme ; fraude, blanchiment d'argent, financement du terrorisme, évasion fiscale ou détournement de fonds ; offre, octroi ou acceptation d'un pot-de-vin ; conflits d'intérêts ; irrégularités financières, y compris fausses déclarations comptables, anomalies

financières et fausses déclarations ; comportement présentant un danger pour les personnes, l'environnement ou le système financier ; harcèlement sexuel, discrimination, intimidation ou harcèlement moral ; violations des droits de l'homme telles que l'esclavage moderne, l'exploitation des enfants ou la violation des droits des peuples autochtones ; et non-respect ou violation des exigences légales ou réglementaires, y compris les obligations de divulgation.

incompatibles avec notre Code de bonne conduite en utilisant nos ressources Speak Up.

4.2 Vous n'êtes pas tenu d'avoir une preuve absolue d'un comportement répréhensible ou d'une situation inappropriée pour effectuer un signalement.

4.3 Vous devez vous laisser guider par votre instinct et fournir autant d'informations que possible sur les circonstances donnant lieu au signalement. Nous sommes là pour aider nos collaborateurs(trices) à faire ce qui est bien. Aussi, nous vous assurons que vous ne subirez aucune forme de sanction disciplinaire ou mesure de représailles pour avoir effectué un signalement de bonne foi, même si celui-ci s'avère par la suite erroné ou infondé (voir la section 10).

4.4 Dans la mesure où nous attendons de chacun qu'il fasse part de ses préoccupations sans délai, il est logique que Compass s'engage à examiner et traiter tous les signalements dans les meilleurs délais. Tout retard sera communiqué aux parties concernées. Pour ceux qui se sentent à l'aise, un suivi régulier de votre signalement permettra d'éviter tout retard.

5 Obtenir l'aide appropriée

5.1 Nous voulons que chacun puisse trouver l'aide et le soutien dont il a besoin le plus rapidement et le plus efficacement possible en cas de préoccupation ou de problème. Si votre préoccupation n'est pas liée à une violation potentielle de notre Code de bonne conduite ou à des situations ou comportements contraires à l'éthique, illégaux ou inappropriés, vous pouvez utiliser les ressources suivantes :

- Pour les problèmes opérationnels en matière

d'Hygiène, Sécurité & Environnement, contactez votre responsable HSE local ; ou

- Pour toutes préoccupations relatives à votre poste ou à des situations au travail, y compris les griefs ²qui ne sont pas liés à une éventuelle violation de notre CBC, nous vous encourageons à en faire part préoccupations directement à votre supérieur hiérarchique, votre responsable d'unité ou votre équipe RH locale.

6 Ressources Speak Up de Compass Group

- 6.1 Pour toute question concernant notre CBC ou tout soupçon de violation de notre CBC, tournez-vous vers une personne de confiance, parlez-en à :
- votre supérieur hiérarchique ou responsable d'unité ;
 - votre responsable RH local (« RH ») ou Listen Up Champion (« LUC ») ;
 - un membre de votre équipe juridique nationale, régionale ou Groupe (« Juridique ») ;
 - un membre de l'équipe Groupe Éthique & Intégrité (« E&I ») ; ou
 - Effectuez un signalement via la plateforme [Speak Up](#).
- 6.2 Pour ceux d'entre vous qui n'ont pas accès à Internet ou qui préfèrent effectuer un signalement par téléphone, les numéros de téléphone nationaux de la Ligne d'assistance téléphonique sont disponibles sur notre [portail Éthique & Intégrité](#) <http://www.letintegritybeyourguide.com/speakup> et figurent sur des affiches dans les lieux de travail et les locaux de Compass.
- 6.3 Les signalements adressés directement à la direction concernant des violations présumées de notre CBC doivent être transmis au Listen Up Champion national ou régional et/ou au

² Parmi les exemples de griefs, on peut citer les conflits interpersonnels avec votre responsable ou un autre collègue, ou les contestations

d'évaluations des performances ou concernant une promotion, l'organisation du travail ou des mesures disciplinaires.

Directeur juridique, qui les examineront et les enregistreront dans les systèmes Speak Up, le cas échéant

7 Effectuer un signalement

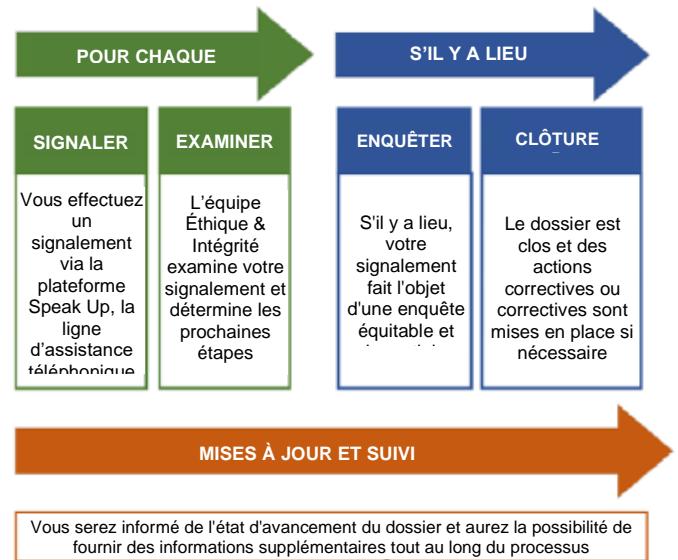
7.1 Si vous apprenez, ou si vous avez des raisons de soupçonner, que des situations ou comportements contraires à l'éthique, illégaux ou inappropriés impliquant Compass sont envisagés, sont en cours ou ont pu se produire, nous vous encourageons vivement à faire part de vos préoccupations sans délais.

7.2 Lorsque vous effectuez un signalement, vous devez fournir autant d'informations que possible sur le problème soulevé afin de faciliter le traitement du signalement, à savoir :

- contexte, historique et motif du signalement ;
- dates, lieux et, si possible, noms ou données d'identification des personnes impliquées ; et
- tous documents, dossiers ou références qui pourraient être pertinents au regard de la situation ou qui, selon vous, pourraient être utiles à Compass pour résoudre le problème. Si vous ne disposez pas de toutes ces informations, cela ne doit pas vous empêcher de faire part de vos préoccupations et de fournir des détails supplémentaires ultérieurement.

7.3 Nous comprenons et respectons le fait que certaines personnes se sentent plus à l'aise en ne divulguant pas leur identité. Vous pouvez donc effectuer un signalement de manière anonyme et rester anonyme si vous le souhaitez. Nous demandons à toute personne qui choisit d'utiliser la plateforme ou la ligne d'assistance téléphonique Speak Up de bien noter son numéro de référence et de vérifier régulièrement l'avancement du dossier ou de s'adresser directement, si vous vous sentez à l'aise, à la personne chargée du suivi de votre signalement.

7.4 Le diagramme ci-dessous présente les étapes clés du processus qui s'enclenche lorsque vous effectuez un signalement dans le cadre de la présente politique.



8 Enquête

8.1 S'il y a lieu, votre signalement fera l'objet d'une enquête. Les enquêtes seront menées avec respect, impartialité et équité, en accordant les droits et privilèges applicables aux personnes mentionnées dans votre signalement. Nous pouvons être amenés ponctuellement à faire appel à un tiers indépendant pour mener une enquête interne ou un examen des faits ou apporter son concours.

8.2 Si vous avez fourni des coordonnées et/ou êtes joignable de manière anonyme via la plateforme Speak Up ou les services de messagerie bidirectionnelle de la ligne d'assistance téléphonique, vous recevrez un accusé de réception de votre signalement et serez informé si votre signalement fait l'objet d'une enquête ou d'un suivi.

8.3 Il peut vous être demandé de participer à titre confidentiel à l'enquête en continuant à

fournir des informations ou des détails supplémentaires si nécessaire. Nous nous efforcerons de vous informer de l'état d'avancement du dossier, autant que nécessaire, et vous serez prévenu lorsque le dossier sera sur le point d'être clos et vous serez mis au courant de l'issue du signalement, sous réserve de considérations juridiques, de respect de la vie privée et de confidentialité.

- 8.4 Lorsque vous effectuez un signalement de bonne foi, vous êtes tenu de coopérer à toutes les enquêtes en fournissant des informations honnêtes, véridiques et complètes. S'il s'avère que vous avez été personnellement impliqué dans un comportement répréhensible, y compris une violation de notre CBC ou d'autres politiques, normes et procédures, le fait de le signaler ne vous exonérera pas de votre responsabilité - mais il sera tenu compte de votre coopération à l'enquête dans le cadre de toute décision prise par Compass.
- 8.5 Compass s'efforce de résoudre toutes les affaires en interne, mais rien dans la présente politique ne doit être interprété comme vous interdisant de signaler, à tout moment, un comportement illégal présumé à une autorité gouvernementale compétente, un organisme de réglementation ou toute autre partie externe.

9 Confidentialité

- 9.1 Compass veillera à protéger la confidentialité de toute personne effectuant un signalement dans le cadre de la présente politique. Les signalements peuvent être effectués en utilisant nos ressources Speak Up de la manière qui vous convient le mieux, et vous pouvez décider de fournir vos informations

d'identification personnelle ou de rester anonyme. Notre plateforme et notre ligne d'assistance téléphonique Compass Speak Up sont gérées par un prestataire tiers indépendant et sont disponibles 365 jours par an, 7 jours par semaine, 24 heures sur 24, dans tous les pays où nous opérons. Les signalements reçus sont transmis à l'équipe Groupe Éthique & Intégrité qui procédera à son examen confidentiel et désignera une personne chargée du suivi et/ou de l'enquête le cas échéant.

- 9.2 Gardez à l'esprit qu'il peut être utile de vous identifier afin de pouvoir vous contacter pour obtenir des informations supplémentaires susceptibles de faciliter le suivi de votre signalement. Si, toutefois, vous ne vous sentez pas à l'aise à l'idée de divulguer votre identité, sachez que les signalements anonymes doivent contenir des informations suffisamment détaillées pour permettre un traitement et un suivi efficaces.
- 9.3 Si vous recevez des informations concernant un signalement et une enquête correspondante, vous devez les considérer comme des informations confidentielles.
- 9.4 Votre identité ne sera pas divulguée sans votre consentement, excepté aux personnes chargées de traiter et d'enquêter sur votre signalement ou aux personnes ayant l'impérieuse nécessité de les connaître pour agir, à moins que cette divulgation ne soit nécessaire et proportionnée pour examiner l'affaire, mener une enquête et/ou consulter un conseiller juridique.

10 Protection contre les représailles

- 10.1 Compass interdit rigoureusement et ne tolère pas les représailles ou les traitements défavorables à votre rencontre au motif que vous avez fait part d'une préoccupation ou êtes en mesure de le faire.
- 10.2 Compass vous protégera contre toute forme de représailles ou tout traitement défavorable que vous pourriez subir du fait que vous avez effectué un signalement de bonne foi ou que vous avez la possibilité ou l'intention de le faire, ou du fait que les problèmes soulevés dans votre signalement s'avèrent erronés ou infondés.
- 10.3 Parmi les autres mesures jugées appropriées, nous pouvons vous orienter vers les services de soutien aux employés disponibles et faire intervenir les RH ou d'autres partenaires fonctionnels (sauf en cas de conflit) si des préoccupations concernant votre santé et votre bien-être se font jour.
- 10.4 La protection contre les représailles ou les traitements défavorables à votre rencontre s'applique également aux personnes qui mènent, prêtent concours ou participent à une enquête dans le cadre de la présente politique.
- 10.5 Si vous estimez avoir fait l'objet de représailles ou d'un traitement défavorable parce que vous avez envisagé d'effectuer un signalement, fait part de préoccupations ou participé à une enquête, ou si vous êtes témoin de représailles à l'encontre de quelqu'un d'autre, vous devez utiliser les ressources Compass Speak Up (décrites au paragraphe 6) pour le signaler.
- 10.6 Nous assurons un suivi auprès de toutes les personnes qui effectuent un signalement via

la plateforme ou la ligne d'assistance téléphonique Speak Up afin de déterminer si elles estiment avoir subi une quelconque forme de représailles.

11 Respect de la présente politique

- 11.1 Toute personne dont il est établi qu'elle a enfreint la présente politique en négligeant de signaler ou de faire remonter une violation réelle ou présumée de notre CBC via nos ressources Speak Up sans raison valable, ou en exerçant des représailles ou en se rendant complice de représailles à l'encontre de toute personne relevant de la présente politique, peut faire l'objet de mesures disciplinaires. Dans le cas des Partenaires commerciaux, cela peut inclure, sans s'y limiter, la cessation de toute relation avec Compass.
- 11.2 En outre, toute personne dont il est établi qu'elle a intentionnellement fait une fausse allégation, fourni des informations fausses ou trompeuses dans le cadre d'une enquête interne ou dont il est établi qu'elle a agi de mauvaise foi peut faire l'objet de mesures disciplinaires.

12 Évaluation et suivi de la politique

- 12.1 L'équipe Groupe Éthique & Intégrité procédera à une évaluation annuelle de la présente politique, en tenant compte de son champ d'application et de son efficacité, des changements apportés aux lois applicables et des informations recueillies par la direction concernant les signalements et les enquêtes Speak Up.
- 12.2 L'équipe Groupe Éthique & Intégrité rendra compte de son évaluation de la présente politique et de l'efficacité du programme Speak Up conformément au mandat du Comité de Responsabilité d'entreprise et du

Comité d'Audit de Compass Group PLC, respectivement. Le Comité de Responsabilité d'entreprise de Compass Group PLC approuvera toute proposition de modification de la présente politique, le cas échéant.

- 12.3 Vous êtes invités à commenter la présente politique et à proposer des pistes d'amélioration. Les commentaires, suggestions et demandes doivent être soumis via le portail Éthique & Intégrité du Groupe, rubrique [Poser une question](#).
- 12.4 Toute exception à la présente politique requiert l'approbation de la fonction Groupe Éthique & Intégrité.

La présente politique a été approuvée par le Comité exécutif et le Conseil d'administration de Compass Group Plc.

[signature]

Dominic Blakemore

Directeur général du Groupe

13 Documents et confidentialité

- 13.1 Le Groupe Compass se soucie de la protection de vos données personnelles et conservera les enregistrements, dans le cadre du programme confidentiel Speak Up, We're Listening, conformément aux directives applicables en matière de protection et de conservation des données.

14 Divers

- 14.1 La présente politique ne fait pas partie du contrat de travail du personnel de Compass et nous pouvons la modifier à tout moment.